

Conseil de quartier de Kerfeunteun

Compte-rendu de la 10e plénière

Mardi 22 février 2022 à 20h

MJC de Kerfeunteun

Ordre du jour :

1.Introduction.....	2
2.Adoption du compte-rendu de la plénière du 11 janvier 2022.....	2
3.Réactions au courrier de relance aux absents, comment mobiliser des volontaires pour rejoindre le Conseil de quartier.....	2
4.Retours sur la commission extra-municipale du centre ville.....	2
5.Point d'étape des groupes de travail Environnement et Sécurité.....	3
6.Fonctionnement et articulation Budget participatif / Conseil de quartier.....	3
7.Questions diverses.....	3
8.Prochains rendez-vous.....	4

Participants présents :

- 22 membres présents sur 63 inscrits.
- 4 excusés et 37 absents.

Invités :

- **Nabila PRIGENT**, 10e adjointe, chargée du socio-culturel, de la vie associative, de la langue bretonne et de l'usage du numérique ;
- **Gaëtane MONTTOYA**, Animatrice démocratie participative ;
- **David MOAN**, DGA Relations citoyennes, Responsable de service : démocratie de proximité, vie associative, jeunesse, langue bretonne, égalité femmes/hommes

1. Introduction

Accueil des membres présents et introduction de M. Jean Michel GARNIER.

Mme Gaëtane MONTROYA, animatrice démocratie participative, se présente aux membres du conseil de quartier de Kerfeunteun.

Un membre du conseil de quartier fait remarquer que les mails du service démocratie participative de la mairie arrivent dans les spams, et que la non réception des invitations aux réunions peut être source d'absentéisme.

Il est demandé aux membres du comité d'animation d'effectuer une demande d'ajout d'expéditeurs auprès des membres du conseil de quartier afin de régler ce problème.

2. Adoption du compte-rendu de la plénière du 11 janvier 2022

Le compte rendu de la séance plénière du conseil de quartier du 11 janvier 2022 est validé à l'unanimité.

3. Réactions au courrier de relance aux absents, comment mobiliser des volontaires pour rejoindre le Conseil de quartier

M. GARNIER effectue un historique des démarches engagées pour continuer de mobiliser un maximum de membres du conseil de quartier aux démarches engagées (suivi des absences, mails de relance). En s'appuyant sur le règlement du conseil de quartier, il questionne ensuite quant à la posture à adopter.

M. MOAN indique que la démocratie participative a connu des difficultés à fonctionner dans toutes les villes pendant cette période de pandémie.

Il est décidé de ne pas exclure les absentéistes et de continuer à effectuer des relances afin de les tenir informés de l'avancement des démarches en cours.

Un membre présent propose d'effectuer une relance par SMS.

4. Retours sur la commission extra-municipale du centre ville

Mme Catherine LE CHAPELIER effectue une restitution des échanges sur la dernière réunion de la commission ; composée d'élus, de citoyens, de commerçants et de 2 membres de chaque CQ. Elle indique que l'objectif de cette commission est de rendre le centre ville plus attractif, de le revitaliser avec une volonté de le rendre plus piéton.

Il est indiqué que 10% des magasins sont inoccupés, que les loyers des commerces sont souvent excessifs contrairement aux appartements dans les étages qui sont quant à eux assez vétustes.

La prochaine réunion se tiendra le lundi 28 mars.

5. Point d'étape des groupes de travail Environnement et Sécurité

- Groupe de travail Environnement :

Mme Dominique FRESLON indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles réunions du groupe de travail Environnement. Le groupe de travail souhaite que les membres du conseil de quartier s'approprient les priorités précédemment définies et qu'elles puissent être validées en séance plénière.

Elle précise que les propositions peuvent rentrer dans plusieurs catégories et faire l'objet de différentes demandes (budget participatif, projet municipal,...).

- Groupe de travail Sécurité :

Mme Laurence DELEN effectuer une restitution de la précédente réunion du groupe de travail Sécurité. Le compte-rendu est en annexe 1 du présent compte rendu.

6. Fonctionnement et articulation Budget participatif / Conseil de quartier

Mme Gaëtane MONTROYA effectue un rappel sur les principes et grandes lignes du budget participatif à Quimper. Elle insiste sur le rôle des Conseils de quartier tout au long de la démarche, et présente le calendrier de mise en œuvre pour l'année 2022.

Le calendrier de mise en œuvre du budget participatif est indiqué en annexe 2 du présent compte-rendu.

La soirée de lancement du budget participatif aura lieu le mardi 15 mars lors de la réunion de l'inter quartier au palais des congrès. Cette soirée permettra de se familiariser avec la démarche en élaborant des gabarits de fiches-projets.

Pour l'instant les associations ne peuvent déposer de projets au titre du budget participatif, mais chaque personne peut en déposer à titre individuel. Ce point du règlement du budget participatif est beaucoup débattu au sein du conseil de quartier.

Il est indiqué que la commission citoyenne, instance délibérante du budget participatif, pourrait faire évoluer cette règle après la première édition.

7. Questions diverses

- Espace collaboratif pour les conseils de quartier :

Mme MONTROYA indique travailler avec le service informatique de la ville pour l'élaboration d'un espace de travail collaboratif pour les conseils de quartier. Cet espace, commun à tous les membres des CQ, a vocation à devenir un outil de travail.

La mise en place d'un trombinoscope des membres des différents CQ est demandée.

- Budget de fonctionnement propre aux conseils de quartier :

Mme MONTOYA et M. MOAN indique travailler à la création d'un budget de fonctionnement pour les conseils de quartier. Les montants et les modalités seront précisés dans un second temps.

- Point sur le collectif « Une médiathèque pour Kerfeunteun » :

Mme FRESLON indique l'élaboration d'un questionnaire sur la culture à Kerfeunteun. Ce questionnaire permettra de définir les attentes et la vision des habitants de Kerfeunteun quant à la culture dans leur quartier.

La prochaine réunion du collectif se tiendra le 8 mars.

8. Prochains rendez-vous

Les prochains rendez-vous du conseil de quartier de Kerfeunteun sont :

- Le 15 mars 2022 à 20h au Palais des Congrès : Inter-quartier, réunion de lancement du budget participatif ;
- Le 19 mars 2022 à 11h30 à la place du Combat des 30 : Visite de la place pour étude du projet d'aire de jeux et moment de convivialité ;
- Le 22 mars 2022 à 20h à la MJC de Kerfeunteun : séance plénière du CQ.

Annexe 1 : Compte-rendu Groupe de travail Sécurité du 10 février 2022

9 membres étaient présents.

Les membres du groupe de travail Sécurité se sont réunis le 10 février 2022 à la MJC de Kerfeunteun. Les objectifs de cette réunion étaient les suivants :

- Synthétiser les informations transmises par les membres du conseil de quartier concernant les « points noirs » ;
- Aborder les spécificités en terme de circulation des différents secteurs de Kerfeunteun ;
- Découvrir l'outil de cartographie interactive *Openstreetmap*.

Certains secteurs ont été identifiés à plusieurs reprises comme « points noirs » :

- La rue du Professeur Alain et les alentours du séminaire ;
- Le rond point de la clinique à l'entrée de Stangala ;
- Le manque de trottoir ou de continuité de trottoir au niveau de la voie romaine et de Cuzon ;
- Le manque de voies sécurisées pour les cyclistes ;
- Les abords des écoles et notamment le passage piéton devant l'école St Raphaël ;
- ...

La liste exhaustive des points noirs est cartographiée à l'aide de *Openstreetmap*.

Il est décidé par les membres du groupe de travail de croiser les données issues de cet inventaire avec les données issues du Baromètre des villes cyclables et de l'inventaire du précédent conseil de quartier.

Lors des échanges relatifs à la circulation d'ordre général dans le quartier de Kerfeunteun, les éléments suivants ont été abordés :

- Le quartier de Kerfeunteun étant situé à l'une des entrées de la ville de Quimper, la circulation y est importante aux heures de pointes.
- La question de la circulation dans le quartier doit être abordée dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de la ville, de l'agglo.
- Les difficultés suivant les secteurs d'espaces partagés à la circulation → Quid de voies spécifiques (temporaires?) pour les vélos et les piétons.
- La nécessité de prendre en compte les moyens de déplacements doux lors de la réalisation des nouvelles construction (accès piétons, cycles).

Les membres du groupe de travail se sont accordés pour continuer leur démarche de la manière suivante :

- Finaliser la cartographie
- Transmettre les données collectées aux services de la ville
- Solliciter un rendez vous pour discuter de la cartographie et des remarques d'ordre générale à la circulation dans le quartier.

Annexe 2 : Calendrier des différentes phases du budget participatif à Quimper

- Du 15 Mars au 24 Avril : dépôt des projets

Les CQ peuvent déposer autant de projets qu'ils le souhaitent, comparés aux usagers/ habitants de Quimper, qui eux ne peuvent déposer plus de deux projets par an.

Durant cette phase les CQ sont ambassadeurs du dispositif : promotion auprès de la population, aide au dépôt de projet.

Les CQ peuvent promouvoir le dispositif auprès des habitants du quartier afin qu'ils s'emparent de celui-ci.

Aussi, cela veut dire que durant les plénières de Mars/ Avril, les habitants autres que les membres du CQ, peuvent être invités à rejoindre la construction d'un projet en cours porté par le CQ. Ils peuvent aussi être aidés/ accompagné au dépôt de leurs projets.

- Du 25 Avril à fin Août : analyse des projets par les services municipaux (recevabilité par le service démocratie participative; faisabilité par les services concernés)

Ici, le service démocratie participative étudie la recevabilité : à savoir, est-ce que les projets déposés sont éligibles selon le règlement intérieur (relever des compétences de la Ville, servir l'intérêt général, être localisé sur des murs ou propriétés appartenant à la Ville etc.)

Dans un second temps, les services techniques étudient les projets déposés afin de savoir si ils sont faisables.

Durant cette phase du budget participatif, la commission citoyenne a pour charge de contrôler le processus de recevabilité et de faisabilité.

Pour rappel : la commission citoyenne est une instance de gouvernance composée de 16 membres volontaires de CQ et de 4 élus.

Les membres de CQ participants à cette instance ne peuvent être porteurs de projets durant l'édition en cours.

La commission citoyenne a pour rôle de contrôler les différentes phases du budget participatif, de garantir la transparence du dispositif et de l'évaluer en fin d'année.

- Du 10 Septembre au 22 Octobre : vote

Les CQ sont encouragés à faire la promotion de leurs projets, afin de recueillir le plus de votes possibles (marchés, sorties d'écoles, événements sportifs/ socioculturels, réseaux sociaux etc.).

- 23 Octobre et dans les deux années suivantes : communication des lauréats et réalisation des projets

Le 23 Octobre, les projets lauréats seront annoncés. La Ville s'engage à les réaliser au plus tard dans les deux années qui suivent le vote.

Si un projet déposé par le CQ est lauréat, celui-ci doit en suivre sa réalisation. Si le CQ a accompagné un habitant au dépôt d'un projet, celui-ci doit aussi suivre sa réalisation avec les services municipaux.

Enfin, je souhaitais faire une dernière précision. Le budget n'est pas alloué aux conseils de quartiers mais bien à la réalisation de projets dans chaque parties de la Ville.

Ainsi, 100 000 € maximum est attribué par quartier, pour des projets déposés par les CQ mais aussi les habitants.